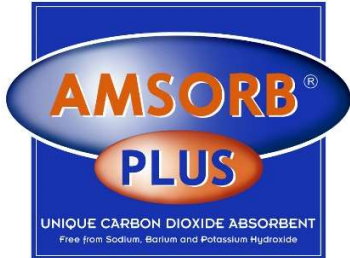


FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

Nom de produit: AMSORB® PLUS	1ère version: Octobre 2004 Date de révision: 23/11/2017 N° de version: 09	
		

1	IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE L'ENTREPRISE			
1.1	Identification du produit		Amsorb® Plus	
1.2	Indications/contre-indications d'utilisation		Absorbant de dioxyde de carbone à usage médical exclusivement; pour appareillage respiratoire/anesthésie.	
1.3	Fournisseur de la FDS		Armstrong Medical Limited Wattstown Business Park, Newbridge Road, Coleraine Northern Ireland BT52 1BS	
1.4	Contact d'urgence		Tel: 00 44 (0) 28 70 356029 Fax: 00 44 (0) 28 70 356875 E-mail: info@armstrongmedical.net	
2	IDENTIFICATION DES RISQUES			
2.1	Classification de la substance ou du mélange			
2.1.1	Classification conforme au règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP/GHS)			
	Irritant pour la peau		H315	
	Irritant pour les yeux		H319	
	Irritant pour les voies respiratoires		H335	
2.2	Éléments d'étiquetage			
	Étiquetage conforme au règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP/GHS)			
	Pictogramme		Signalement verbal	Avertissement
	Énoncés de risque			
	H315	Irritant pour la peau.		
	H319	Irritant pour les yeux.		
	H335	Irritant pour les voies respiratoires.		
	Énoncés de précaution			
	P280	Porter des gants et des vêtements de protection, et des masques de protection faciale et oculaire		
	P314	En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin		
	P261	Eviter de respirer poussière, fumées, gaz, brouillard, vapeurs, projections.		
	P302/352	En cas de contact avec la peau: rincer abondamment à l'eau et au savon.		
	P305/351/338	En cas de contact avec les yeux: rincer doucement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et uniquement si cette opération est facile à réaliser. Poursuivre le rinçage.		
	P332/313	En cas d'irritation de la peau: consulter immédiatement un médecin.		
	P304/340	En cas d'inhalation: installer confortablement la victime dans un endroit où elle pourra respirer de l'air frais.		
2.3	Autres risques			
	Aucun à ce jour			
3	COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS			
3.2	Caractérisation du mélange	Base solide + additifs Les classifications CLP mentionnées dans cette section correspondent à celles du produit fourni. En vertu de la législation, la classification des ingrédients du produit doit être détaillée, comme s'ils étaient présents à 100%. Lorsque des ingrédients sont présents en très faible concentration, le niveau de risque est réduit pour l'utilisateur. Les classifications des composants individuels et du produit sont donc différentes.		
	Nom chimique	N° CAS	EINECS/ELINCS	Classification
	Hydroxyde de calcium	1305-62-0	215-137-3	CLP: Irritant pour la peau (Catégorie 2) H315 Irritant pour les yeux (catégorie 1) H318 Limite d'exposition professionnelle (VLE)
	Sulfate de calcium	7778-18-9	231-900-3	Pas de classification
	Chlorure de calcium	7440-70-2	233-140-8	Irritant pour les yeux (catégorie 2) H319
				Concentration
				>80 %
				<1,5
				<3,5

4	PREMIERS SOINS	
	Description des mesures	
4.1	Inhalation	Installer confortablement la victime au chaud, dans un endroit où elle pourra respirer de l'air frais. Si les voies respiratoires supérieures sont enflammées, consulter un médecin.

	Contact avec la peau	Nettoyer immédiatement les parties affectées avec de l'eau et du savon et rincer abondamment. Si nécessaire, consulter un médecin.		
	Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau jusqu'à ce que l'irritation cesse; consulter un médecin.		
	Ingestion	Mode d'exposition improbable. Toutefois, si le produit est avalé, ne pas faire vomir. Boire de grandes quantités d'eau et consulter un médecin si nécessaire.		
4.2	Principaux effets/symptômes		Le symptôme le plus aigu est l'irritation des yeux. Aucun effet retard connu.	
4.3	Traitement immédiat/spécial		Voir ci-dessus.	
5	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
5.1	Agents extincteurs		Eau, mousse, CO2 et poudre, conviennent parfaitement.	
5.2	Risques spéciaux		La matière n'est pas combustible. Son emballage peut l'être.	
5.3	Conseils à l'intention des pompiers		Un appareil respiratoire autonome peut être nécessaire.	
6	MESURES EN CAS D'ÉCHAPPEMENT ACCIDENTEL			
6.1	Précautions des personnes		Observer les mesures de protection individuelle, éviter d'inhaler de fortes concentrations de poussière, et éviter tout contact avec la peau et les yeux.	
6.2	Précautions environnementales		Aucune à ce jour.	
6.3	Méthodes et matériaux de nettoyage		En cas d'échappement accidentel, recueillir (en balayant ou en aspirant) dans des conteneurs étanches fermés. Observer les mesures de protection des personnes. Rincer abondamment les résidus à l'eau. Étiqueter le conteneur et le mettre au rebut conformément aux procédures normales.	
6.4	Référence à d'autres sections		Voir section 8 pour les équipements de protection individuelle.	
7	MANUTENTION ET STOCKAGE			
7.1	Précautions pour une manutention sûre		Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Empêcher la poussière de se soulever/se déposer.	
7.2	Conditions de stockage sûr		Stocker dans un endroit propre et sec, parfaitement aéré. Stocker les conteneurs scellés dans des conditions ambiantes, en évitant l'exposition directe au soleil.	
7.3	Usage spécifique final		En tant qu'agent absorbant	
8	CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE			
8.1	Des limites d'exposition professionnelle (VLE) ont été définies par le HSE (EH40/2005)			
	STEL (15 min)		4	mg/m³
	LTEL (8 heures TWA)		1	mg/m³
8.2	Contrôles d'exposition			
	Contrôles techniques		S/O	
	Protection individuelle		Observer les normes standard de manutention de produits chimiques. Se laver les mains avant les périodes de repos et à la fin de la journée de travail. Si de la poussière s'est soulevée, éviter de l'inhaler. Porter un équipement de protection individuelle adapté à la tâche (voir ci-dessous).	
	Protection oculaire		Le port de lunettes de sécurité réduit le risque de contamination oculaire	
	Protection de la peau		Porter des gants adaptés; se laver soigneusement en cas de contact avec la peau.	
	Protection respiratoire		Porter un masque antipoussière ou un appareil respiratoire adaptés (si la ventilation est insuffisante).	
	Autre protection		S/O	
	9	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
9.1	Propriétés physiques et chimiques élémentaires			
	Forme physique	Granulés solides de couleur blanche (pourpre lorsqu'ils sont périmés)	Couleur	Blanc ou de couleur
	Odeur	Inodore	pH	~12,5
	Point/plage d'ébullition	Indéterminé(e)	Point/plage de fusion	Indéterminé(e)
	Solubilité dans l'eau	Légère	Densité relative	~ 2
9.2	Autres informations		Aucune	
10	STABILITE ET REACTIVITE			
10.1	Réactivité		Le produit génère de la chaleur lorsqu'il est exposé à un acide	
10.2	Stabilité chimique		Stable dans des conditions normales de manutention	
10.3	Réaction dangereuses		Aucune polymérisation dangereuse ne peut se produire	
10.4	Conditions à éviter		Contact avec l'air: formation de carbonate de calcium	
10.5	Substances incompatibles		Chloroforme, trichloréthylène	
10.6	Décomposition dangereuse du produit		Aucun	

11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES			
11.1	Informations sur les effets toxicologiques			
	Toxicité aiguë	LD50 rat (oral)	> 2000 mg/kg (OECD 425)	Données concernant l'hydroxyde de calcium
	Compatibilité avec la peau		Lésion suintante aiguë des tissus cutanés, des yeux et des coupures exposées	
	Membrane muqueuse		Irritant également pour le système respiratoire et les voies nasales.	

	Autres informations		Un contact répété ou prolongé de la peau peut provoquer rougeurs, desquamation et crevasses. Une inhalation prolongée de la poussière peut provoquer une infection respiratoire causée par les traces de silice cristallisée. L'hydroxyde de calcium ne figure pas sur les listes MSHA, OSHA ou IARC de produits cancérigènes.		
12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES				
12.1	Toxicité	LC50	Organismes aquatiques	NOEC (14d) pour les invertébrés vivant dans l'eau de mer: 32 mg/l	
12.2	Dégradabilité	Sans effet sur les substances inorganiques.	12.3	Potentiel de bioaccumulation	Sans effet sur les substances inorganiques.
12.4	Mobilité dans le sol	Faible mobilité due à la faible solubilité.	12.5	Évaluation PBT/vPvB Sans effet sur les substances inorganiques	
12.6	Autres effets négatifs		Aucun à ce jour. Se transforme en minéraux naturels		
13	DISPOSITIONS POUR LA MISE AU REBUT				
13.1	Mettre au rebut conformément aux réglementations locales et nationales. Faire appel à un entrepreneur/transporteur agréé pour la mise au rebut. Mettre au rebut en tant que déchets cliniques non contaminés. L'emballage employé a pour seul but d'emballer le produit; il ne doit pas être réutilisé à d'autres fins.				
14	INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT				
14.1	Numéro ONU (ADR, IMDG, IATA)	Non réglementé	14.2	Nom exact pour l'expédition (ADR, IMDG, IATA) Non réglementé	
14.3	Classe(s) de transport (ADR, IMDG, IATA)	Non réglementé	14.4	Groupe d'emballages (ADR, IMDG, IATA) Non réglementé	
14.5	Risques environnementaux (ADR, IMDG, IATA)	Aucun	14.6	Procédures spéciales (ADR, IMDG, IATA) Non réglementé	
14.7	Transport en vrac	Sans objet			
15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES				
15.1	Règlements de sécurité, de santé et environnementaux		Le produit est classifié en vertu du règlement CE N° 1272/2008 (CLP). Ce produit ne fait l'objet d'aucunes autres informations dispositions et réglementaires.		
15.2	Évaluation concernant la sécurité des substances chimiques		Aucune évaluation concernant la sécurité des substances chimiques n'a été réalisée pour ce produit.		
16	AUTRES INFORMATIONS/HISTORIQUE DES REVISIONS				
16.1	Autres informations	La présente FDS a été révisée en vertu du règlement CE N° 1272/2008 (CLP)			
		Elle est conforme aux règlements COSHH			
16.2	Sources de données	Autres FDS du fournisseur, annexe VI du règlement CPL (CE) N° 1272/2008, EH40 (2005)			
16.3	Date de parution	23/11/2017			
16.4	Durée de conservation	5 ans pour les produits en jerrican, sachet et bidon, et 3 ans pour les cartouches (sous réserve d'un stockage correct du produit).			
16.5	Avis de non-responsabilité	La présente fiche de données de sécurité (FDS) est basée sur les dispositions légales du règlement REACH (CE 1907/2006; article 31 et annexe II) et la note explicative du règlement ECHA (ECHA-13-G-11-EN, version 2.1, février 2014), relatives à la compilation des fiches de données de sécurité. Son contenu vise à servir de guide pour une manutention du produit en toute sécurité. Il incombe aux détenteurs de la présente FDS de veiller à ce que les informations qu'elle contient soient lues et comprises par toutes les personnes susceptibles d'utiliser, manipuler, jeter et entrer en contact avec le produit, de quelque manière que ce soit. Les informations et consignes fournies dans la présente FDS sont basées sur les connaissances scientifiques et techniques pertinentes à la date de parution indiquée. Elles ne sauraient être interprétées comme garantissant des performances techniques ou une adéquation à des applications particulières, ou comme établissant une relation contractuelle légalement valide. La présente version de la FDS annule et remplace toutes les autres versions précédentes. Ces informations sont basées sur nos connaissances en l'état actuel de la technique. Elles visent à décrire le produit en termes de conformité aux exigences de sécurité.			